

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA  
 GUADELOUPE**

**DELIBERATION N°2021/2012-10**

***Objet :* DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJET AU TITRE DU  
 FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) INTITULE « SECURITE SANITAIRE FACE AU  
 COVID-19 – AXE 15 LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET SES  
 EFFETS » – MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE**

L'an deux mil vingt-et-un et le 20 décembre à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 décembre 2021.

Présents		Conseil d'Administration du SDIS Séance du 20/12/2021	
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b>Préfet ou représentant du Préfet</b>			
	Nom	Prénom	Fonction
<u>Représentant</u>	RIQUELME	Tristan	Directeur de Cabinet
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS
	BARON	Adrien	Membre
	MINATCHY	Danielle	Membre
	MICHELY	Fabert	Membre
	JOAB	Catherine	Membre
	MAES	Jean-Claude	Membre
	DARTRON	Jean	Membre
	THOMAS	Fabienne	Membre
	GALANTINE	Louis	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	RIGAH	Clara	Membre
	ETZOL	Maryse	Membre

<b>Représentants des communes</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	BAPTISTE	Christian	Membre
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	PERON	Steve	Représentant des SPP Officiers
	AIGLE	Johan	Représentant des SPV Non Officiers
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	MARC	Corinne	Chef du GBCP
	FIRMIN	Cindy	Chef du SAJGI

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine JOAB, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Programme Opérationnel (PO) FSE / FEDER Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2020/23 12-04 en date du 23 décembre 2020 portant demande de subvention pour l'appel à projet au titre du Fonds Social Européen (FSE) intitulé « sécurité sanitaire face au Covid-19 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de Covid-19 et ses effets »,

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est retrouvé à assurer la prise en charge des malades Covid-19 en raison de la carence des ambulances privées dans ce domaine,

Considérant que cette activité a généré d'importants coûts pour le Service,

Considérant que le Fonds Social Européen (FSE) pour la Guadeloupe et Saint-Martin a lancé un appel à projet ayant notamment pour but d'améliorer la sécurité sanitaire dans le cadre de l'épidémie Covid-19,

Considérant que dans le cadre de cet appel à projet, le SDIS a initialement évalué le budget de l'opération pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2020 sur la base des dépenses directes de personnel internes augmentées de 40 %, à la somme de 2 013 500,16 euros,

Considérant que sur la base de cette estimation, une délibération a été prise par le Bureau du Conseil d'Administration du SDIS le 23 décembre 2020 (délibération n°2020/23 12-04),

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20211220-delib212012-10-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2021

Considérant que depuis, le SDIS a procédé à une réévaluation du montant de ses dépenses Covid-19 pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 décembre 2020,

Considérant que le montant prévisionnel de celles-ci a été réévalué à la somme de 2 322 687,25 euros, dont détail :

Intitulé	Montant en euros	Période
Dépenses directes de personnel	1 659 062,32	du
Forfait de 40% des dépenses de personnel	663 624,93	01/03/2020
	<b>2 322 687,25</b>	au 31/12/2022

Considérant que dans ce contexte, pour que le SDIS puisse prétendre à cette subvention, il est nécessaire qu'une nouvelle délibération soit prise,

Sur le rapport du Président,

### APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE



Article 1 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Fonds Social Européen pour la Guadeloupe et Saint-Martin intitulé « sécurité sanitaire face au Covid-19 – axe 15 Lutte contre l'épidémie de Covid-19 et ses effets », et ce, au vu du montant des dépenses Covid-19 réévalué.

Article 2 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	13
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration  
  
Henry ANGELIQUE  


Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20211220-delib212012-10-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2021